

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
30 mai 2024**

PUBLIE LE : 18 JUIN 2024

Délibération n°240530-4 : Compte administratif 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le vingt-trois mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 30 MAI 2024

PRESENTS

**LE PECQ
LE PORT-MARLY**

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE
Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE
Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ

Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE
Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT
Julie SERIEYS, DELEGUEE SUPPLEANTE
Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY

Communes non représentées

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

Nombre de communes	:	3
QUORUM	:	4
<u>Délégués présents</u>	:	5
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	4 pour le compte administratif 5 pour les autres délibérations

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable public ;

CONSIDERANT que le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo ayant transmis son compte de gestion 2023, il convient de constater que ce document comptable est conforme en tous points au compte de gestion 2023 ;

CONSIDERANT que Madame Marie-Claude CARLIER, déléguée titulaire du Syndicat et doyenne de l'assemblée, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

CONSIDERANT que Madame Mireille TEMPEZ, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Marie-Claude CARLIER, lors de l'adoption du compte administratif ;

LE COMITE,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, sous la présidence de Madame Marie-Claude CARLIER, doyenne de l'assemblée, et hors présence de la Présidente,

APPROUVE le compte administratif du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo de l'exercice 2023, qui s'établit ainsi :

Section d'investissement			Inscription comptable
Dépenses	A	64 285.70 €	D001
Déficit n-1	B	38 575.53 €	
Recettes	C	66 114.96 €	
Déficit	D=C-A-B	- 36 746.27 €	
RAR - Dépenses	E	99 079.68 €	R1068
RAR - Recettes	F	3 269.00 €	
Déficit après prise en compte des RAR	G=D+F-E	- 132 556.95 €	
Section de fonctionnement			
Dépenses	H	587 761.51 €	
Recettes	I	749 516.78 €	
Excédent n-1	J	242 915.30 €	
Excédent	K=I+J-H	404 670.57 €	
Affectation des excédents de fct en invst	G	- 132 556.95 €	R1068
Excédent fct après affectation	=K+G	272 113.62 €	R002

18 JUIN 2024

Fait à Marly-le-Roi, le

Transmis en Préfecture et affiché le 18 JUIN 2024

Pour Extrait Conforme



Mireille TEMPEZ

Présidente du Syndicat Intercommunal

Marie-Claude CARLIER

Secrétaire de séance

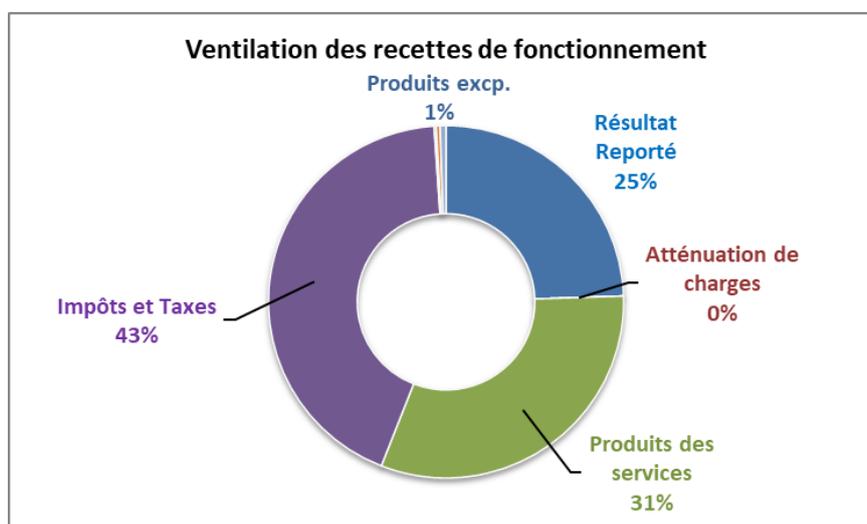
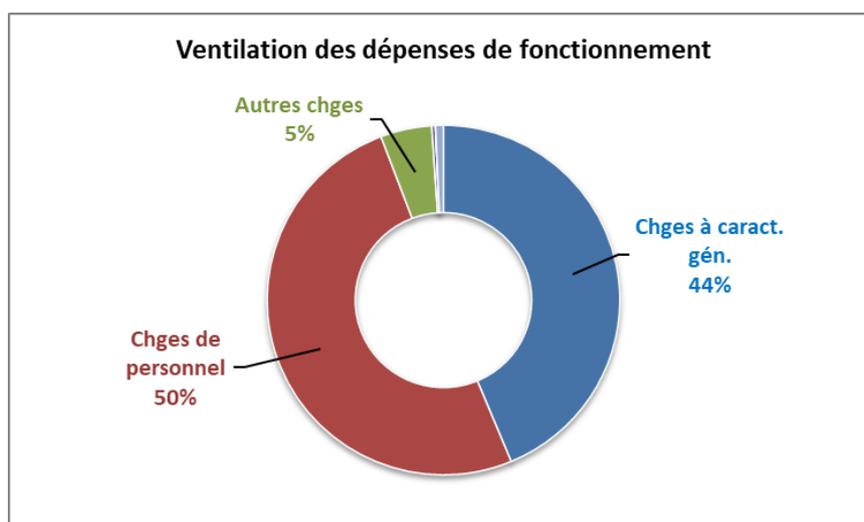
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - Note de synthèse

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par l'ordonnateur de la collectivité, c'est-à-dire le Président du syndicat intercommunal. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable public de la collectivité.

Le Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo a pour objet de préserver le domaine du Château de Monte-Cristo, de l'ouvrir au public et de le faire connaître. Le Château est consacré à la vie et à l'œuvre d'Alexandre Dumas et le parc est le théâtre d'évènements culturels.

I. Section de fonctionnement

Section de fonctionnement		
Dépenses	H	587 761.51 €
Recettes	I	749 516.78 €
Excédent n-1	J	242 915.30 €



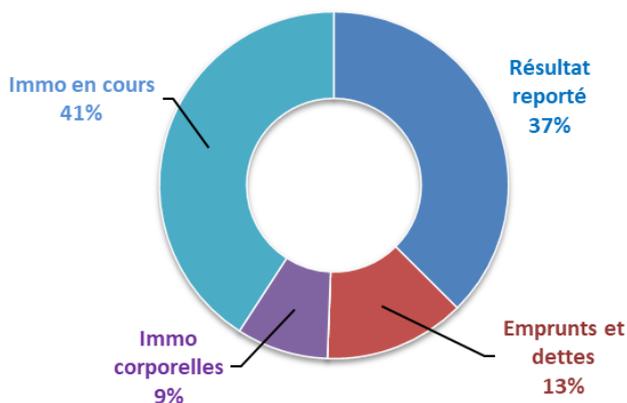
SI MONTE CRISTO

II. Section d'investissement

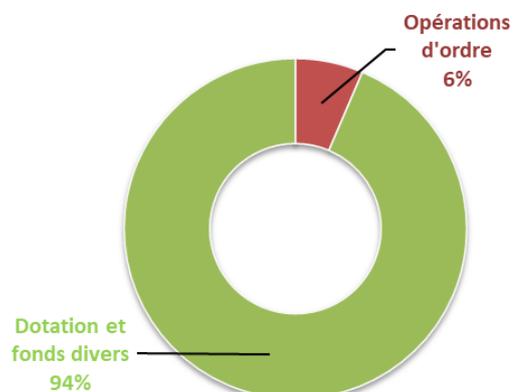
Section d'investissement		
Dépenses	A	64 285.70 €
Déficit n-1	B	38 575.53 €
Recettes	C	66 114.96 €
Déficit	D = C - A - B	- 36 746.27 €
RAR - Dépenses	E	99 079.68 €
RAR - Recettes	F	3 269.00 €
Déficit après prise en compte des RAR	G = D + F - E	- 132 556.95 €

Affectation des excédents de fct en invst	G	- 132 556.95 €	R1068
Excédent fct après affectation	= K + G	272 113.62 €	R002

Ventilation des dépenses d'investissement



Ventilation des recettes d'investissement



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

FEUILLE DE SIGNATURES

Comité du jeudi 30 mai 2024 à 18:30

COMMUNES	NOMS	QUALITES	SIGNATURE
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI	DELEGUE TITULAIRE	
	Nicole WANG	DELEGUEE TITULAIRE	
	Didier BIZET	DELEGUE SUPPLEANT	
	Julie SERIEYS	DELEGUEE SUPPLEANTE	
LE PORT-MARLY	Mireille TEMPEZ	PRESIDENTE	la Présidente ne signe pas
	Marie-Claude CARLIER	DELEGUEE TITULAIRE	
	Estelle BOURGEOIS	DELEGUEE SUPPLEANTE	
	Michèle TROJANI	DELEGUEE SUPPLEANTE	
MARLY-LE-ROI	Clarisse ZANN	DELEGUE TITULAIRE	
	Emmanuelle RAMPAZZO	DELEGUEE TITULAIRE	
	Jean-François PERRAULT	DELEGUE SUPPLEANT	
	Betty MILLET-MARCEROU	DELEGUEE SUPPLEANTE	

ENGAGEMENTS REPORTES

Budget : *CHATEAU DE MONTE CRISTO*

Exercice : *2023*

Section : *INVESTISSEMENT*

ENGAGEMENT	FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE	GESTION.	SERV	ANTENNE
MC22-00217P		10222		PREFECTURE DES YVELINES	3 269.00 TTC	3 269.00 TTC	TTC		MONT	
FCTVA 2022 SUR CA 2020 INVESTISSEMENT										
COMM. SERV FAIT										
TOTAL					3 269.00 TTC	3 269.00 TTC	TTC			

ENGAGEMENTS REPORTES

Budget : *CHATEAU DE MONTE CRISTO*

Exercice : 2023

Section : *INVESTISSEMENT*

ENGAGEMENT	FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE	GESTION.	SERV	ANTENNE
MC23003401P		2188		CHUBB FRANCE - SICLI	347.76 TTC	347.76 TTC	TTC		MONT	
EXTINCTEUR 6KG POUDRE ABC GAMME INTEGRAL										
COMM. SERV FAIT										
SY23-00173P		2313		ESPACE VILLE	8 130.00 TTC	8 130.00 TTC	TTC		MONT	
AMO POUR LA DEMANDE DE MODIFICATION DU PLU DU PORT-MARLY										
COMM. SERV FAIT										
MC18-00126P		2313		ETUDE REALISATION INDUSTRIEL ACO	565.92 TTC	565.92 TTC	TTC		MONT	
TF ETUDE PROGRAMMATION PAVILLON ACCUEIL										
COMM. SERV FAIT										
MC22-00193P		2313		ETUDE REALISATION INDUSTRIEL ACO	420.48 TTC	420.48 TTC	TTC		MONT	
TC2 ELABORAT°PTD RESTRUCTURATION PAVILLON ACCUEIL										
COMM. SERV FAIT										
MC21020301P		2313		GEOLITHE	360.00 TTC	360.00 TTC	TTC		MONT	
REUNION DE DEMARRAGE,VISITE DE SITE, RENDEZ-VOUS E N MAIRIE (voir devis joint)										
COMM. SERV FAIT										
MC22-00192P		2313		SCP COSTE ORBACH	1 727.52 TTC	1 727.52 TTC	TTC		MONT	
TC 2 ELABORAT°PTD ASSISTANCE MOE RESTRUCTURATION DU PAVILLON ACCUEIL										
COMM. SERV FAIT										

ENGAGEMENTS REPORTES

MC22-00194P		2313		SCP COSTE ORBACH	132.00 TTC	132.00 TTC	TTC		MONT	
TC2 AVENANT 1 ASSISTANCE MOE RESTRUCTURATION PAVILLON ACCUEIL										
COMM. SERV FAIT										
MC23-00095P		2313		SELARL TESSIER PONCELET	3 000.00 TTC	3 000.00 TTC	TTC		MONT	
PRIME LAUREAT MARCHE MAITRISE D'OEUVRE TVX PAVILLON ACCUEIL MONTE CRISTO										
COMM. SERV FAIT										
MC23-00096P		2313		SELARL TESSIER PONCELET	58 663.66 TTC	58 663.66 TTC	TTC		MONT	
MAITRISE D'OEUVRE TVX PAVILLON ACCUEIL MONTE CRISTO										
COMM. SERV FAIT										
SY23-00079P		2313		SETECBA INGENIERIE	25 732.34 TTC	25 732.34 TTC	TTC		MONT	
MAITRISE D'OEUVRE TVX PAVILLON ACCUEIL MONTE CRISTO										
COMM. SERV FAIT										
TOTAL					99 079.68 TTC	99 079.68 TTC	TTC			

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - CHATEAU DE MONTE CRISTO (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25780099500017

POSTE COMPTABLE : SAINT-GERMAIN-EN-LAYE COLLECTIVITES LOCALES

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : CHATEAU DE MONTE CRISTO (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	27
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	28
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	29
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	34
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	35
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	36

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	37
C1.2 - Actions de formation des élus	39
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	40

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 78372	CHATEAU DE MONTE CRISTO CHATEAU DE MONTE CRISTO	CA 2023
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	38 443
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	98.57	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	43.55	
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	55.46	
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0.00	
5	Encours de la dette	107080.42	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	587 761,51	G	749 516,78
	Section d'investissement	B	64 285,70	H	66 114,96

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	242 915,30 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	38 575,53 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

=		=		
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	690 622,74	= G+H+I+J	1 058 547,04

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	99 079,68	L	3 269,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	99 079,68	= K+L	3 269,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	587 761,51	= G+I+K	992 432,08
	Section d'investissement	= B+D+F	201 940,91	= H+J+L	69 383,96
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	789 702,42	= G+H+I+J+K+L	1 061 816,04

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général	0,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00			
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00			
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	99 079,68	L	3 269,00
010	Stocks (4)	0,00			0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			3 269,00
13	Subventions d'investissement	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00			0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	347,76	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	98 731,92	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	308 517,79	239 205,47	17 835,58	0,00	51 476,74
012	Charges de personnel, frais assimilés	342 320,00	272 297,39	24 518,03	0,00	45 504,58
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 552,00	27 636,35	0,00	0,00	915,65
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		679 389,79	539 139,21	42 353,61	0,00	97 896,97
66	Charges financières	1 985,51	1 972,96	0,00	0,00	12,55
67	Charges exceptionnelles	1 180,00	18,00	0,00	0,00	1 162,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	47,73	47,73			0,00
022	Dépenses imprévues	9 088,07				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		691 691,10	541 177,90	42 353,61	0,00	108 159,59
023	Virement à la section d'investissement (2)	221 483,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	4 470,00	4 230,00			240,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		225 953,00	4 230,00			221 723,00
TOTAL		917 644,10	545 407,90	42 353,61	0,00	329 882,59
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	3 900,00	36,23	0,00	0,00	3 863,77
70	Produits services, domaine et ventes div	237 300,00	307 312,78	4 909,85	0,00	-74 922,63
73	Impôts et taxes	427 502,00	426 625,00	0,00	0,00	877,00
74	Dotations et participations	1 288,00	1 369,32	409,00	0,00	-490,32
75	Autres produits de gestion courante	4 653,00	3 557,50	0,00	0,00	1 095,50
Total des recettes de gestion courante		674 643,00	738 900,83	5 318,85	0,00	-69 576,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50,00	5 261,30	0,00	0,00	-5 211,30
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	35,80	35,80			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		674 728,80	744 197,93	5 318,85	0,00	-74 787,98
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		674 728,80	744 197,93	5 318,85	0,00	-74 787,98
Pour information		(3) 242 915,30				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	100,00	0,00	0,00	100,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 150,00	8 759,00	347,76	6 043,24
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	223 780,92	42 051,00	98 731,92	82 998,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	239 030,92	50 810,00	99 079,68	89 141,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 500,00	13 475,70	0,00	24,30
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	13 500,00	13 475,70	0,00	24,30
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	252 530,92	64 285,70	99 079,68	89 165,54
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	252 530,92	64 285,70	99 079,68	89 165,54
	Pour information	(2) 38 575,53			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 066,00	797,51	3 269,00	-0,51
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	61 087,45	61 087,45	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	65 153,45	61 884,96	3 269,00	-0,51
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	65 153,45	61 884,96	3 269,00	-0,51
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	221 483,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	4 470,00	4 230,00		240,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	225 953,00	4 230,00		221 723,00
	TOTAL	291 106,45	66 114,96	3 269,00	221 722,49

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	257 041,05		257 041,05
012	Charges de personnel, frais assimilés	296 815,42		296 815,42
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	27 636,35		27 636,35
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 972,96	0,00	1 972,96
67	Charges exceptionnelles	18,00	0,00	18,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	47,73	4 230,00	4 277,73
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		583 531,51	4 230,00	587 761,51
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	13 475,70	0,00	13 475,70
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	8 759,00	0,00	8 759,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	42 051,00	0,00	42 051,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		64 285,70	0,00	64 285,70
Pour information				38 575,53
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				38 575,53

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	36,23		36,23
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	312 222,63		312 222,63
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	426 625,00		426 625,00
74	Dotations et participations	1 778,32		1 778,32
75	Autres produits de gestion courante	3 557,50	0,00	3 557,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 261,30	0,00	5 261,30
78	Reprise sur amortissements et provisions	35,80	0,00	35,80
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		749 516,78	0,00	749 516,78
Pour information				242 915,30
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				242 915,30

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	797,51	0,00	797,51
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	61 087,45		61 087,45
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		4 230,00	4 230,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		61 884,96	4 230,00	66 114,96
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	308 517,79	239 205,47	17 835,58	0,00	51 476,74
60611	Eau et assainissement	1 400,00	1 298,77	0,00	0,00	101,23
60612	Energie - Electricité	50 677,50	25 378,32	3 527,67	0,00	21 771,51
60622	Carburants	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
60623	Alimentation	700,00	873,98	0,00	0,00	-173,98
60631	Fournitures d'entretien	230,00	16,41	0,00	0,00	213,59
60632	Fournitures de petit équipement	1 200,00	483,86	0,00	0,00	716,14
60636	Vêtements de travail	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6064	Fournitures administratives	750,00	914,66	0,00	0,00	-164,66
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	12 000,00	11 330,78	385,30	0,00	283,92
6068	Autres matières et fournitures	19 500,00	21 624,75	0,00	0,00	-2 124,75
611	Contrats de prestations de services	5 200,00	5 017,46	0,00	0,00	182,54
6135	Locations mobilières	1 740,00	1 907,68	0,00	0,00	-167,68
61521	Entretien terrains	1 700,00	569,50	0,00	0,00	1 130,50
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 500,00	2 803,51	4 145,87	0,00	-2 449,38
615231	Entretien, réparations voiries	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	6 000,00	1 881,60	0,00	0,00	4 118,40
61524	Entretien bois et forêts	56 000,00	54 727,25	2 195,17	0,00	-922,42
61558	Entretien autres biens mobiliers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6156	Maintenance	29 000,00	14 426,88	648,00	0,00	13 925,12
6161	Multirisques	3 000,00	3 815,68	0,00	0,00	-815,68
617	Etudes et recherches	100,00	3 600,00	0,00	0,00	-3 500,00
6182	Documentation générale et technique	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6188	Autres frais divers	3 000,00	2 415,75	338,40	0,00	245,85
6231	Annonces et insertions	8 000,00	8 832,00	0,00	0,00	-832,00
6232	Fêtes et cérémonies	23 300,00	23 932,95	0,00	0,00	-632,95
6236	Catalogues et imprimés	8 250,00	7 709,65	0,00	0,00	540,35
6238	Divers	8 100,00	7 681,00	0,00	0,00	419,00
6241	Transports de biens	1 400,00	846,33	6,00	0,00	547,67
6247	Transports collectifs	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6251	Voyages et déplacements	1 700,00	408,54	0,00	0,00	1 291,46
6257	Réceptions	2 300,00	2 528,18	0,00	0,00	-228,18
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	38,85	0,00	0,00	2 461,15
6262	Frais de télécommunications	7 700,00	2 891,11	0,00	0,00	4 808,89
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 259,38	19,29	0,00	-278,67
6281	Concours divers (cotisations)	2 790,00	1 051,00	0,00	0,00	1 739,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	30 000,00	18 050,49	1 726,20	0,00	10 223,31
62878	Remb. frais à d'autres organismes	9 600,00	5 057,15	4 843,68	0,00	-300,83
6288	Autres services extérieurs	380,29	174,00	0,00	0,00	206,29
63512	Taxes foncières	2 000,00	5 658,00	0,00	0,00	-3 658,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	342 320,00	272 297,39	24 518,03	0,00	45 504,58
6218	Autre personnel extérieur	182 000,00	112 190,09	24 518,03	0,00	45 291,88
6331	Versement mobilité	2 200,00	2 122,00	0,00	0,00	78,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	120,00	100,00	0,00	0,00	20,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 900,00	1 816,22	0,00	0,00	83,78
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	350,00	316,00	0,00	0,00	34,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 800,00	2 849,89	0,00	0,00	-49,89
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	300,00	211,74	0,00	0,00	88,26
64118	Autres indemnités titulaires	1 750,00	1 928,26	0,00	0,00	-178,26
64131	Rémunérations non tit.	105 000,00	102 627,47	0,00	0,00	2 372,53
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	31 000,00	31 245,00	0,00	0,00	-245,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 500,00	5 753,49	0,00	0,00	-253,49
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 300,00	4 156,00	0,00	0,00	144,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 000,00	5 244,45	0,00	0,00	-2 244,45
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	300,00	732,00	0,00	0,00	-432,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	200,00	11,39	0,00	0,00	188,61
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	750,00	724,59	0,00	0,00	25,41
6475	Médecine du travail, pharmacie	850,00	268,80	0,00	0,00	581,20
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 552,00	27 636,35	0,00	0,00	915,65
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	200,00	275,60	0,00	0,00	-75,60
6518	Autres	1 300,00	1 199,52	0,00	0,00	100,48
6531	Indemnités	10 600,00	9 731,70	0,00	0,00	868,30
6533	Cotisations de retraite	450,00	408,78	0,00	0,00	41,22
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	16 000,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
65888	Autres	2,00	20,75	0,00	0,00	-18,75
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		679 389,79	539 139,21	42 353,61	0,00	97 896,97
66	Charges financières (b)	1 985,51	1 972,96	0,00	0,00	12,55
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 050,00	2 037,45	0,00	0,00	12,55
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-64,49	-64,49	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 180,00	18,00	0,00	0,00	1 162,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	18,00	0,00	0,00	482,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	680,00	0,00	0,00	0,00	680,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	47,73	47,73	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	47,73	47,73	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	9 088,07				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		691 691,10	541 177,90	42 353,61	0,00	108 159,59
023	Virement à la section d'investissement	221 483,00	0,00			221 483,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	4 470,00	4 230,00			240,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	4 470,00	4 230,00			240,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		225 953,00	4 230,00			221 723,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		225 953,00	4 230,00			221 723,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		917 644,10	545 407,90	42 353,61	0,00	329 882,59
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	520,84
Montant des ICNE de l'exercice N-1	585,33
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-64,49

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	3 900,00	36,23	0,00	0,00	3 863,77
6419	Remboursements rémunérations personnel	3 900,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	36,23	0,00	0,00	-36,23
70	Produits services, domaine et ventes div	237 300,00	307 312,78	4 909,85	0,00	-74 922,63
70323	Redev. occupat° domaine public communal	15 300,00	15 415,00	0,00	0,00	-115,00
7062	Redevances services à caractère culturel	181 000,00	231 220,15	3 298,00	0,00	-53 518,15
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 000,00	960,00	0,00	0,00	40,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	40 000,00	59 717,63	1 611,85	0,00	-21 329,48
73	Impôts et taxes	427 502,00	426 625,00	0,00	0,00	877,00
73111	Impôts directs locaux	427 502,00	426 625,00	0,00	0,00	877,00
74	Dotations et participations	1 288,00	1 369,32	409,00	0,00	-490,32
744	FCTVA	1 288,00	704,32	409,00	0,00	174,68
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	665,00	0,00	0,00	-665,00
75	Autres produits de gestion courante	4 653,00	3 557,50	0,00	0,00	1 095,50
752	Revenus des immeubles	4 650,00	3 555,20	0,00	0,00	1 094,80
7588	Autres produits div. de gestion courante	3,00	2,30	0,00	0,00	0,70
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		674 643,00	738 900,83	5 318,85	0,00	-69 576,68
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	50,00	5 261,30	0,00	0,00	-5 211,30
7713	Libéralités reçues	50,00	28,00	0,00	0,00	22,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	5 025,30	0,00	0,00	-5 025,30
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	208,00	0,00	0,00	-208,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	35,80	35,80	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	35,80	35,80	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		674 728,80	744 197,93	5 318,85	0,00	-74 787,98
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		674 728,80	744 197,93	5 318,85	0,00	-74 787,98
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		242 915,30				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	100,00	0,00	0,00	100,00
2051	Concessions, droits similaires	100,00	0,00	0,00	100,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	15 150,00	8 759,00	347,76	6 043,24
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	403,20	0,00	-403,20
2181	Installat° générales, agencements	7 400,00	3 525,60	0,00	3 874,40
2183	Matériel de bureau et informatique	500,00	1 198,80	0,00	-698,80
2184	Mobilier	300,00	0,00	0,00	300,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 950,00	3 631,40	347,76	2 970,84
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	223 780,92	42 051,00	98 731,92	82 998,00
2313	Constructions	223 780,92	42 051,00	98 731,92	82 998,00
Total des dépenses d'équipement		239 030,92	50 810,00	99 079,68	89 141,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 500,00	13 475,70	0,00	24,30
1641	Emprunts en euros	13 500,00	13 475,70	0,00	24,30
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		13 500,00	13 475,70	0,00	24,30
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		252 530,92	64 285,70	99 079,68	89 165,54
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		252 530,92	64 285,70	99 079,68	89 165,54
Pour information		38 575,53			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	65 153,45	61 884,96	3 269,00	-0,51
10222	FCTVA	4 066,00	797,51	3 269,00	-0,51
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	61 087,45	61 087,45	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		65 153,45	61 884,96	3 269,00	-0,51
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		65 153,45	61 884,96	3 269,00	-0,51
021	Virement de la sect° de fonctionnement	221 483,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	4 470,00	4 230,00		240,00
28051	Concessions et droits similaires	1 460,00	1 452,00		8,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	70,00	67,00		3,00
281318	Autres bâtiments publics	70,00	66,00		4,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	350,00	193,00		157,00
28181	Installations générales, aménagt divers	900,00	870,00		30,00
28183	Matériel de bureau et informatique	950,00	916,00		34,00
28184	Mobilier	670,00	666,00		4,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		225 953,00	4 230,00		221 723,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		225 953,00	4 230,00		221 723,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		291 106,45	66 114,96	3 269,00	221 722,49
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					200 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					200 000,00									
726592	Credit Agricole	16/12/2015	03/02/2016	03/08/2016	100 000,00	F	Taux Fixe	1,950	1,960	EUR	S	P	O	A-1
833442	Credit Agricole	26/05/2016	19/08/2016	19/11/2016	100 000,00	F	Taux Fixe	1,550	0,000	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

CHATEAU DE MONTE CRISTO - CHATEAU DE MONTE CRISTO - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					200 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		107 080,42					13 475,70	2 037,45	0,00	520,84
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		107 080,42					13 475,70	2 037,45	0,00	520,84
726592	N	0,00	A-1	53 632,20	7,09	F	Taux Fixe	1,950	6 579,14	1 142,20	0,00	426,29
833442	N	0,00	A-1	53 448,22	7,63	F	Taux Fixe	1,550	6 896,56	895,25	0,00	94,55
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		107 080,42					13 475,70	2 037,45	0,00	520,84

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

CHATEAU DE MONTE CRISTO - CHATEAU DE MONTE CRISTO - CA - 2023

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	107 080,42	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d’amort. de l’emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l’exercice		ICNE de l’exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 720.00 €			2017-05-04
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	
L	Frais de recherche et développement	5	
L	Voitures	5	
L	Camions et véhicules industriels	8	
L	Mobilier	6	
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	3	
L	Matériel Informatique	3	
L	Matériels classiques	10	
L	Coffre-fort	10	
L	Installations et appareils de chauffage	10	
L	Appareils de levage-ascenseurs	20	
L	Appareils de laboratoire	10	
L	Equipements de garage et ateliers	10	
L	Equipements de cuisine	10	
L	Equipements sportifs	10	
L	Installations de voirie	10	
L	Plantations	20	
L	Autres agencements et aménagement de terrains	20	
L	Matériel espaces verts	5	
L	Matériel audiovisuel	5	
L	Matériel muséographique	10	
L	Mobilier de jardin	10	
L	Matériel pédagogique	5	
L	Logiciels	2	04/05/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		13 500,00	I 13 475,70
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		13 500,00	13 475,70
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	13 500,00	13 475,70
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	13 475,70	99 079,68	38 575,53	151 130,91

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		230 019,00	III 5 027,51
Ressources propres externes de l'année (a)		4 066,00	797,51
10222	FCTVA	4 066,00	797,51
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		225 953,00	4 230,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	1 460,00	1 452,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	70,00	67,00
281318	Autres bâtiments publics	70,00	66,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	350,00	193,00
28181	Installations générales, aménagt divers	900,00	870,00
28183	Matériel de bureau et informatique	950,00	916,00
28184	Mobilier	670,00	666,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	221 483,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 027,51	3 269,00	0,00	61 087,45	69 383,96

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	151 130,91
Ressources propres disponibles	IV	69 383,96
Solde	V = IV – II (3)	-81 746,95

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
23/05/2023	AVO TRACK 20 SPOTS POUR RAIL 3 ALLUMAGES	1 275,60	0,00	1
17/10/2023	FOURNITURE ET MISE EN PLACE D UNE BORDURE BOIS	403,20	0,00	1
08/11/2023	3 BANCS BOIS CAMITO 165CM	2 250,00	0,00	6
06/12/2023	FIREWALL NETGATE 4100 PFSense+ SECURITY GATEWAY	1 198,80	0,00	3
06/12/2023	VERIFICATION EXTINCTEUR	821,47	0,00	1
08/12/2023	DEFIBRILLATEUR MINDRAY C1A AUTOMATIQUE	1 582,80	0,00	10
11/12/2023	CARTONS ALVEOLAIRES	1 227,13	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
03/08/2023	TRANSFORMAT° LOGEMENT GARDIEN	1 176,00	0,00	0
03/08/2023	DIAGNOSTIC SECURITE MISSION DIAGNOSTIQUE OUVRAGE RESEAU ET SOURCES	5 535,00	276,00	20
TOTAL GENERAL		15 470,00	276,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>		
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC....)</u> OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL SAINT-GERMAIN-EN-LAYE BOUCLE DE <u>Autres</u>	16 000,00	
TOTAL GENERAL	16 000,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché de conservation du patrimoine	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	1,00	3,00	0,00	3,00	3,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	ADM	353.0	0,00	3-3-1°	CDD
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	ADM	353.0	0,00	3-3-1°	CDD
Attaché de conservation du patrimoine	A	CULT	672.0	0,00	3-4	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 6
 Nombre de membres présents : 5
 Nombre de suffrages exprimés : 4
 VOTES :
 Pour : 4
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 22/05/2024

Présenté par (1) Mireille TEMPEZ .
 A Hôtel de ville du Port-Marly , le 30/05/2024
 Mireille TEMPEZ

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Compte administratif 2023.
 A Le Port-Marly , le 30/05/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AMADEI Jean-Noël	
CARLIER Marie-Claude	
PERRAULT Jean-François	
ZANN Clarisse	

Certifié exécutoire par (1) Mireille TEMPEZ , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : Le comité syndical .
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.